



Problème avec un BET

Par soon2

Bonjour ,

suite à un péril imminent (fissures sur la façade et à l'intérieur) sur une maison (1 étage en copropriété) , la mairie nous a envoyé un rapport demandant de faire un étayage et une recherche de fuite car la façade était humide et nous a demandé de faire appel à un BET pour identifier les travaux à faire pour lever le péril imminent .

Nous avons mandaté un BET qui nous a proposé un devis pour etayage 2 fois supérieur à ce que nous avons trouvé seul . Puis le BET a indiqué qu'il n'y avait pas besoin d'etayage . Il a demandé de faire une recherche de fuite et nous a proposé un devis à 1400 euros . Nous avons trouvé un devis à 600 euros .Le rapport de recherche de fuite a indiqué une fuite dans la zone du réseau public . Le BET nous a dit que c'était à nous de faire les travaux et nous a donné les coordonnées d'une société . La société nous a indiqué que elle ne pouvait intervenir sur le domaine public . La mairie nous a dit ne pas savoir qui devait faire les travaux de réparation de la fuite (mes recherches indiquent que c'est la société de distribution de l'eau qui doit s'en charger) .

Le BET nous indique qu'il faut faire une étude de sol G5 pour savoir d'où vient le problème du mur . Après différentes demandes pour avoir des devis , le BET dit que ce n'est plus nécessaire car il n'avait pas vu qu'il y avait une cave . Le BET nous indique dans son rapport après une autre visite qu'il faut changer des poutres et mettre des tirants et renforcer des linteaux . Il nous indique par téléphone qu'il n'y a pas de péril imminent et que la mairie peut l'appeler . Quand la mairie l'appelle il ne confirme pas qu'on peut lever le péril imminent . Il nous indique au téléphone qu'il faut prendre des mesures conservatoires pour lever le péril imminent mais ne nous a pas indiqué lesquelles .

Il nous indique que il faut passer en phase 3 et que les calculs peuvent aller vite si on y passe . Nous sentons qu'il veut nous vendre le passage en phase 3 (puisque le BET touche un % des travaux effectués) . Etant pressé par la mairie de faire les travaux rapidement le BET semble jouer sur cette contrainte pour nous faire passer en phase 3 rapidement .

N'étant habitué à ces situations , je voulais savoir si on est dans la norme ou si cette situation est anormale . Pour ma part le BET est au mieux incompetent , au pire de mauvaise foi . Quels sont mes recours , doit-on changer de BET ? Y-a-t-il un organisme auprès duquel on peut s'adresser pour signaler le comportement du BET (un syndicat ?) . Doit-on prendre un avocat ? Si oui spécialisé en urbanisme , immobilier ?

Merci de vos réponses car je suis un peu perdu .

Par yapasdequoi

Bonjour,

Avez-vous envisagé de consulter l'ANAH ? Ils sont neutres et de bon conseil en matière d'immobilier.

Par soon2

j'avais commencé à me renseigner sur l'Anah mais pour des aides aux travaux . Je vais les contacter pour voir ce qu'ils me donnent comme conseil pour le BET . Merci .